

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que :

- **Le conseil de la ville, à son assemblée du 28 mai 2007, a adopté le règlement suivant :**

07-022 Règlement autorisant un emprunt de 9 800 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales

Le conseil a modifié le texte de ce règlement à son assemblée du 17 septembre 2007 par sa résolution CM07 0637.

- **À son assemblée du 27 août 2007, il a adopté les règlements suivants :**

07-029 Règlement autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur des Érables de l'arrondissement de L'île-Bizard-Sainte-Geneviève

07-030 Règlement autorisant un emprunt de 7 370 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du prolongement du boulevard Cavendish vers le nord

La ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le règlement 07-022 tel que modifié par la résolution CM07 0637 le 10 octobre 2007; les règlements 07-029 et 07-030 ont été approuvés le 11 octobre 2007.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 17 octobre 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon